LA FRANCAISE LUX

Société Anonyme - Société d'Investissement à Capital Variable

60, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : B 66. 785

(la « **Société** »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE LA FRANCAISE LUX – Carbon Impact Income

(**LE** « **COMPARTIMENT** »)

Luxembourg, le 25 février 2022

Cher Actionnaire,

Nous vous écrivons pour vous informer de la décision du conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'administration** ») d'appliquer au Compartiment, en vertu des dispositions du prospectus de la Société, un facteur de swing pricing plus élevé avec effet à compter du 25 février 2022 (la « **Date d'entrée en vigueur** »), et ce, jusqu'à nouvel ordre.

1. <u>Raisons de l'application du swing pricing</u>

L'environnement de marché actuel, dû au conflit entre la Russie et l'Ukraine, affecte gravement la liquidité et la tarification des instruments négociés par le Compartiment, ce qui se traduit par un écart important entre les prix réels et ceux affichés par les fournisseurs.

Dans ces circonstances exceptionnelles, et dans le but de préserver au mieux les intérêts des actionnaires du Compartiment et d'assurer leur traitement équitable, le Conseil d'administration a décidé d'augmenter le facteur de swing pricing pour le Compartiment, tel que précisé ci-dessous.

2. <u>Informations pratiques</u>

Le swing pricing vise à protéger les actionnaires existants ou restants du Compartiment contre les effets de dilution qu'ils pourraient subir du fait de souscriptions, rachats et/ou conversions d'actions dans le Compartiment ou en dehors. De plus amples informations sur le mécanisme de swing pricing sont disponibles dans la section « TARIFICATION DES ACTIONS » du Prospectus.

Le facteur de swing maximum (exprimé en pourcentage de la valeur nette d'inventaire) sera augmenté jusqu'à 5 %. Le seuil de swing pricing est fixé à 1 %.

Le facteur de swing maximum sera constamment révisé et sera réduit dès qu'il ne sera plus nécessaire, en tenant compte du meilleur intérêt des actionnaires du Compartiment. Les actionnaires seront informés de la réduction du facteur de swing maximum via un avis distinct sur le site internet.

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter La Française Asset Management ou votre conseiller financier.

Avec nos meilleures salutations,

Au nom du Conseil d'administration